

Avis de constitution

SOCIETE « MIRACLE TRANSIT & TRANSPORT » en abrégé « M2T »

Siège ABIDJAN COCODY II PLATEAUX ANGRE CITE  
LES MANGUIERS, Lot 66, Ilot 66

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 11 Avr 2024 reçus par Me Jean Claude NIAMIEN, NOTAIRE, et enregistrés au CEPICI le 29 Avr 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MIRACLE TRANSIT & TRANSPORT

» en abrégé « M2T »

Objet : - L'activité générale de transit, l'import-export maritime, terrestre, ferroviaire et aérien;  
- Le groupage et dégroupage, la logistique;  
- Le trading, le négoce, le courtage de tous produits et le central d'achats;  
- Le commerce en général de marchandises;  
- La sous-traitance et services;  
- Le transport terrestre, maritime, ferroviaire et aérien;  
- L'importation et l'exportation de toutes marchandises.

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL :

- L'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux ; La prise de participation de la société dans toutes les entreprises ou sociétés ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe ; Et d'une manière générale, toutes activités connexes, toutes opérations financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'application, l'extension ou le développement ou à tous objets connexes ou similaires.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts  
Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY II PLATEAUX ANGRE CITE  
LES MANGUIERS, Lot 66, Ilot 66

Dirigeant(s) M DIALLO MAKHAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-02504 du 22/05/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°30440/GTCA/RC/2024 du 22/05/2024

